

MARDI 4 OCTOBRE 2005

A l'appel de la FSU, CGT, CFDT, CFE-CGC, UNSA, CFTC, CGT-FO,

TOUS EN GREVE

- **Pour l'amélioration du pouvoir d'achat**
en augmentant les salaires autrement que par des heures supplémentaires obligatoires...
- **Pour le développement des droits collectifs et individuels**
des salariés tant du public que du privé, pour le maintien et l'amélioration du code du travail et des statuts dans la fonction publique...
A cette rentrée, les aspects les plus négatifs de la loi Fillon sont mis en oeuvre :
 - Remplacements au pied levé soumis au diktat des chefs d'établissement ;
 - Avancement au mérite soumis à l'arbitraire hiérarchique comme pour la hors classe des certifiés
- **Pour le développement de l'emploi,**
contre la précarité renforcée par les nouveaux contrats d'accompagnement à l'emploi, pour la création de postes dans le second degré, pour le réemploi des contractuels et vacataires...

Les suppressions massives de postes vont cette année encore aller bien au delà de l'arithmétique démographique en Champagne Ardenne et en France avec pour conséquences des

- Réaffectations douloureuses pour les victimes de carte scolaire ;
- Possibilités de mutations réduites pour tous ;
- Conditions de vie et de travail pour les élèves et les enseignants détériorées ;
- Effectifs par classe augmentés particulièrement en lycée ;
- Classes partagées plus fréquentes au mépris de la pédagogie ;
- Postes à cheval de plus en plus nombreux ;
- Diminutions de l'offre de formation.

Participez aux manifestations :

- **TROYES : 17H00 PLACE DE L'Hôtel de Ville**
- **CHARLEVILLE : 10h30 place Ducale**
- **REIMS (Maison des Syndicats), Châlons en Champagne (Maison des Syndicats), EPERNAY (Place Carnot), VITRY LE FRANCOIS (Place d'arme) : 10H00**
- **St DIZIER : 16H00 ; CHAUMONT : 16 h 30 (cars prévus au départ de Chalindrey et Langres pour aller sur les lieux de manifestation)**

L'Education Nationale responsable de licenciements massifs.

La lente extinction des MA ayant droit au réemploi se poursuit : ils ne sont plus que 40 à cette rentrée contre 58 l'an passé. Cela étant dit, la garantie de réemploi ne signifie pas forcément des conditions de travail idylliques !

Malgré tout, les non garantis (contractuels et vacataires) se satisferaient souvent d'une telle situation.

Dans les tableaux qui seront publiés dans la prochaine circulaire, vous verrez que les chiffres sont trompeurs car les données brutes laissent apparaître, d'une année à l'autre, un plus petit nombre de candidats à un poste et moins de non affectés... C'est en fait comme pour la diminution du chômage, cela ne veut pas dire que plus de personnes ont été réemployées mais bien que le Rectorat a exclu de ses registres celles et ceux qui n'avaient pas été employés en 2004 / 2005. Pourtant, en audience en novembre dernier, le Rectorat s'était engagé à ce qu'ils soient maintenus dans les fichiers.

Comme toujours, il y a une énorme différence entre le sort des contractuels des disciplines techniques ou professionnelles (37 « sans affectation » sur 200 demandeurs) et celui des autres disciplines (113 « sans affectation » sur 155 candidats !!).

Malgré tout, on peut signaler que le Rectorat est d'ores et déjà à la recherche de profs d'anglais (surtout sur les Ardennes) alors que, l'an passé, presque aucun collègue d'anglais n'avait été réemployé...

Cela risque de n'être, malheureusement, qu'un épiphénomène qui ne touchera pas, loin s'en faut, toutes les disciplines.

" LA PRECARITE EST UNE LOI DE LA CONDITION HUMAINE "

Laurence Parisot (Présidente du MEDEF)

Tout est dit dans cette phrase sur l'objectif de la plus influente des organisations patronales qui a l'oreille attentive du gouvernement De Villepin.

Faut-il pour ces grands penseurs que l'homme revienne à des temps antérieurs à la préhistoire ???

Depuis l'aube des temps, les organisations humaines n'ont-elles pas pour objectif de justement parer les aleas de la condition humaine. Parmi ces organisations, celles des ouvriers ont mutualisé de pauvres moyens à leurs origines pour organiser la solidarité des travailleurs. Les prestations sociales d'aujourd'hui en sont directement issues, tout le système de protection sociale également. Alors, pour revenir aux temps antérieurs de la précarité, il n'est question que de casser les services publics, le code du travail, les statuts des fonctionnaires (le SNES a tout fait pour empêcher la parution du décret modifiant nos statuts !), casser aussi les solidarités si durement construites, finalement casser la protection sociale. Tout cela au nom de la compétitivité, rentabilité, mobilité et du mérite individuel, credo patronal

Vive le mérite

Cette année nous avons mis en lumière grâce au travail d'un commissaire paritaire du SNES, sur le 11ème échelon et l'accès à la hors classe, une réelle discrimination sexuelle dans les avis tant des chefs d'établissement que de l'inspection : ce sont quatre points de différentiel de promus entre homme collègue et femme collègue. Quand on s'intéresse aux avis de l'Inspection, c'est époustoufflant ; les hommes en lycée sont deux fois plus exceptionnels que les femmes en collège.

Il vaut donc mieux ne pas être une femme en collègue dans l'Académie de Reims... Décidément les schémas archaïques sont bien ancrés dans les têtes, même celles des professions intellectuelles. Ils ont des conséquences financières graves lorsqu'ils sont dans les têtes de ceux qui évaluent.

C'est pourtant une mission prioritaire de l'éducation nationale de lutter contre les discriminations, toutes les discriminations.

Le SNES dans la FSU agit pour travailler avec les autres organisations à la recherche d'actions communes sur les grands dossiers et contribue ainsi au rassemblement des forces syndicales, pour gagner en efficacité. Dans la lutte, on ne gagne pas toujours, mais on peut encore éviter de reculer trop.

L'an dernier, 71000 collègues étaient syndiqués au SNES, c'est ce qui fait votre force ! Pensez à vous syndiquer et à proposer la syndicalisation.

(66% du montant sont déductibles des impôts)